



POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Citjie KARM, Responsable Pôle

 **03 89 77 91 16**

 **c.karm@ch-munster.fr**

MEDECIN COORDONNATEUR (H/F) à l'EHPAD du CENTRE HOSPITALIER LOEWEL DE MUNSTER

A propos du Centre Hospitalier :

Le Centre hospitalier Loewel situé sur la commune de Munster (68) est un établissement de santé de proximité de 161 lits et places (hébergement de personnes âgées dépendantes, soins de suite et de réadaptation polyvalent en hospitalisation complète, HDJ, SMR polyvalent et soins infirmiers à domicile). Il est en direction commune avec les Hôpitaux Civils de Colmar. Employeur de près de 170 salariés, il dispose de locaux récents, d'un plateau technique moderne et d'une balnéothérapie.

L'EHPAD est composé de deux unités, RIED et CHAUMES, de 57 chambres, et d'une unité spécialisée (unité de vie protégée) de 10 chambres. Le service de soins se compose d'une infirmière coordinatrice, de cinq IDE, et de 18 Aides-soignants et agents de soins. L'équipe est complétée par des agents des services hospitaliers (encadrés par une monitrice hotelière), par des interventions hebdomadaires d'ergothérapeute, de kinésithérapeute et de professeur d'activités physiques adaptées. Interviennent également un psychologue et un diététicien. Les autres fonctions (médecins traitants, orthophonie, dentiste, etc.) sont assurées par des professionnels extérieurs.

Description du poste :

Poste à temps partiel (de 30% à 60%), à pourvoir dès que possible. CDI.

Missions :

En collaboration directe avec l'infirmière coordinatrice et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, le médecin coordonnateur élabore et met en œuvre le projet de soins de l'EHPAD. Il donne également son avis médical sur l'admission des résidents (décidée elle-même par le directeur délégué).

Pour chaque résident, il détermine un projet de soins personnalisé, en l'évaluant sur le plan gériatrique, et il prescrit le niveau d'aide adapté à la personne en fonction de ses besoins au point de vue psychosocial, fonctionnel et médical.

Au moins deux fois par an, il évalue la perte d'autonomie des résidents à l'aide de la grille AGGIR, et il fixe leur GIR (degré de dépendance), qui détermine le tarif dépendance appliqué à chacun. Il a également pour rôle de veiller à la tenue des dossiers médicaux des résidents.

Chaque année, le médecin coordonnateur doit rédiger un rapport d'activité médicale, qui fait le point sur la prise en charge médicale dans l'établissement (dépendance, pathologies, évaluation des pratiques de soin, hospitalisations, décès, prescriptions pharmaceutiques, hygiène, incidents exceptionnels). Il élabore avec les médecins libéraux et les pharmaciens une liste limitative des médicaments à prescrire. Il coordonne enfin l'intervention des personnels extérieurs.



POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Citjie KARM, Responsable Pôle

 **03 89 77 91 16**

 **c.karm@ch-munster.fr**

A l'extérieur de l'EHPAD, il participe à la mise en œuvre des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins, et il collabore à la mise en place de réseaux gérontologiques coordonnés, et anime une fois par an une commission gériatrique.

Enfin, en l'absence d'un médecin sur place et en cas d'urgence, il intervient lui-même et peut prescrire des médicaments aux résidents, voire décider d'une hospitalisation.

C'est sur le binôme directeur/médecin coordinateur que repose le fonctionnement opérationnel de l'EHPAD, le médecin coordinateur est le conseiller technique gériatrique du directeur. Le médecin coordinateur n'a pas de pouvoir hiérarchique sur le personnel soignant, avec qui ses relations sont de nature fonctionnelle.

Caractéristiques du poste :

Poste de jour. Horaires et interventions à convenir lors de l'entretien.

Profil recherché :

- Disponibilité, ponctualité, discrétion et respect du secret professionnel ;
- Excellent relationnel ;
- Goût du travail en équipe ;
- Diplômé d'un doctorat en médecine avec une spécialisation en gériatrie ou gérontologie, et/ou un diplôme de médecin coordinateur. En l'absence de qualifications spécifiques, la formation peut être réalisée dans les 3 ans suivant l'embauche.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez postuler par mail auprès de Mme Citjie KARM, responsable administrative, sur l'adresse suivante : c.karm@ch-munster.fr.